



Traité SouCCA

Michna 10 - Chapitre 3

מי שהיה עבד או אישה או קטן מקרין אותו, עונה אחריהם מה שהם אומרים; ותהי לו מארה. ואם היה גדול מקריא אותו, עונה אחריו הלו יה.

Si un illettré se fait lire la prière par un serviteur, une femme ou un enfant, il répètera après eux ce qu'ils lui lisent, et que la malédiction soit sur lui ! Si c'est un adulte qui lui lit [le Hallel], il répondra après lui Hallelouya.

Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions